



## Demain, il sera trop tard !

P. Faraggi

L'ordonnance sur la Gouvernance Hospitalière sera promulguée dans quelques semaines.

Cette nouvelle réforme de l'organisation interne de l'hôpital **va considérablement modifier tout à la fois nos conditions d'exercice et notre place dans l'institution hospitalière**. En effet, son but avoué est aussi de **mettre fin à l'indépendance professionnelle des praticiens**.

Souhaitons-nous confier tout le pouvoir de décision au Conseil Exécutif, qui sera piloté par le Directeur, et reléguer la CME à sa seule fonction d'enregistrement ? Voulons-nous être nommés localement dans les seules fonctions décisionnelles qui compteront par le binôme Directeur-Président de CME ? Acceptons-nous que soit ainsi renforcée la sujétion des praticiens à la direction administrative ? **Inévitablement, le difficile équilibre des responsabilités médicales et administratives s'en trouvera bouleversé, la collégialité médicale enterrée.**

La médecine hospitalière est en grande souffrance. Il faut la réformer. Mais il faudrait le faire dans une toute autre direction, celle d'un renforcement et non d'une réduction de la place du praticien à l'hôpital. Et ce serait être bien naïfs que d'espérer de la nouvelle tarification à l'activité un desserrement de l'étau budgétaire, seul moyen d'améliorer

concrètement nos conditions d'exercice.

Manque de moyens pour soigner, manque de médecins dans les disciplines sinistrées, insuffisance de lits, urgences débordées, allongement des listes d'attente... Peut-on raisonnablement attribuer ces difficultés croissantes de l'hôpital à un défaut de gouvernance, à un manque d'autorité directoriale sur le corps médical, à une insuffisance de personnels administratifs, dont le nombre ne cesse pourtant d'augmenter ?

**La CHG et le Collectif des Syndicats de PH se sont opposés et maintiendront leur opposition résolue à ce dévoiement de l'institution hospitalière, à cette remise en cause fondamentale de l'indépendance médicale des praticiens et de leur statut, à cette casse de la collégialité.**

Grâce à cette opposition, nous avons évité le pire en obtenant que la gestion de nos postes ne soit pas incluse dans cette ordonnance. Mais ce n'est bien sûr que partie remise... Une mobilisation des praticiens s'impose.

**Dès à présent, nous vous invitons à retenir la date du JEUDI 7 OCTOBRE 2004.**

Sauf avancée substantielle dans les négociations, nous organiserons dès la rentrée avec vous **cette journée d'action et de grève pour la défense du statut de PH et de l'hôpital public.**

## Nouvelle gouvernance : donnez votre opinion

- Etes-vous informé de tout ce qui va changer pour les PH avec l'actuel projet ministériel de la nouvelle gouvernance ? **Oui / Non**
- Partagez-vous la position de la CHG et du Collectif des Syndicats de PH ? **Oui / Non**
- Etes-vous prêt à vous mobiliser pour défendre la place du PH à l'hôpital et son indépendance professionnelle et statutaire vis-à-vis des directions de nos établissements ? **Oui / Non**
- Etes-vous prêts à faire grève **Oui / Non**

**Très important !**

**Remplissez ce questionnaire et retournez-le par Fax (05) 56 76 54 89 ou par courrier :  
P. Faraggi - CHS Cadillac - 33410 Cadillac sur Garonne**

## Lettre de la CHG aux intersyndicats de PH

*A Rachel Bocher, Présidente de l'INPH, François Aubart, Président de la CMH, Roland Rymer, Président du SNAM*

Chers Présidents ,

Nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de la promulgation de l'ordonnance de réforme hospitalière.

Ne pourrait-on utiliser ce délai pour afficher ensemble les valeurs que nous défendons pour l'hôpital public et la place du praticien à l'hôpital, valeurs auxquelles sont attachés la plupart des praticiens hospitaliers, avec l'objectif d'améliorer ce qui peut l'être dans l'actuel projet ?

**Cinq points, selon nous, méritent d'être amendés :**

- 1 - La CME ne peut être dépossédée de ses attributions au profit d'un Conseil exécutif médico-administratif piloté par le directeur.
- 2 - L'affectation des Chefs de service doit restée indépendante des pouvoirs locaux et ne peut dépendre que du Ministre.
- 3 - L'organisation en pôles est d'abord une organisation médicale, reflet du projet médical de l'établissement. Comme telle, elle ne peut être décidée que sur proposition (et non après simple avis) de la CME.
- 4 - L'organisation en pôles ne doit pas supprimer l'organisation en services dans leurs attributions actuelles, alors que le projet ministériel les vide de leur substance.
- 5 - Le responsable de pôle doit être désigné sur proposition des praticiens du pôle et sa nomination validée par la CME et entérinée par le CA.

A votre disposition pour en débattre et dans l'attente de votre réponse, bien cordialement à vous.

P. Faraggi

## Rejoignez la CHG et le Collectif des Syndicats de PH

Association des Médecins Urgentistes Hospitaliers de France - P. Pelloux

Syndicat National des Praticiens Hospitaliers des Hôpitaux Généraux - B. Devergie

Union Nationale des Syndicats de Médecins des Hôpitaux Publics - F. Douchain

Union Syndicale CFE-CGC des Médecins Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires - G. Dauplain

Union Syndicale de la Psychiatrie - A. Chabert

**Confédération des Hôpitaux Généraux - P. Faraggi**

Fédération des  
praticiens des  
Hôpitaux Généraux  
G. Eschemann

Syndicat National des  
Médecins Anesthésistes  
Réanimateurs des Hôpitaux  
Non Universitaires  
M. Vignier

Syndicat des  
Psychiatres des  
Hôpitaux  
P. Faraggi

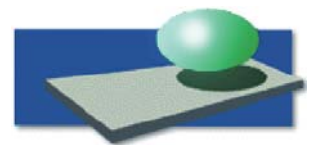
Syndicat National des  
Biologistes des  
Hôpitaux  
Ch. Linget

[www.fnap.net](http://www.fnap.net)

[www.sanmarhnu.org](http://www.sanmarhnu.org)

[www.psychiatrie.com.fr](http://www.psychiatrie.com.fr)

[www.snbh.asso.fr](http://www.snbh.asso.fr)



Syndicat des Psychiatres Français - P. Stael

Syndicat National des Gynécologues et Obstétriciens de France - G.M. Cousin

## Adhérez aux syndicats constitutifs de la CHG et du Collectif !

Secrétariat Général : J.-C. Pénochet - Polyclinique de psychiatrie - CHU - 34295 Montpellier  
fax : 04 67 33 66 70 - email : [jc.penochet@wanadoo.fr](mailto:jc.penochet@wanadoo.fr)

Les nouvelles syndicales sont sur [WWW.CHGWEB.ORG](http://WWW.CHGWEB.ORG)